

KVALITÄT

STEWART LEVINE

STOCKHOLM





LABORATORY FOR CLINICAL STRESS RESEARCH

FAK,
S-104 01 STOCKHOLM 60 SWEDEN

Date October 29, 1974



Your reference

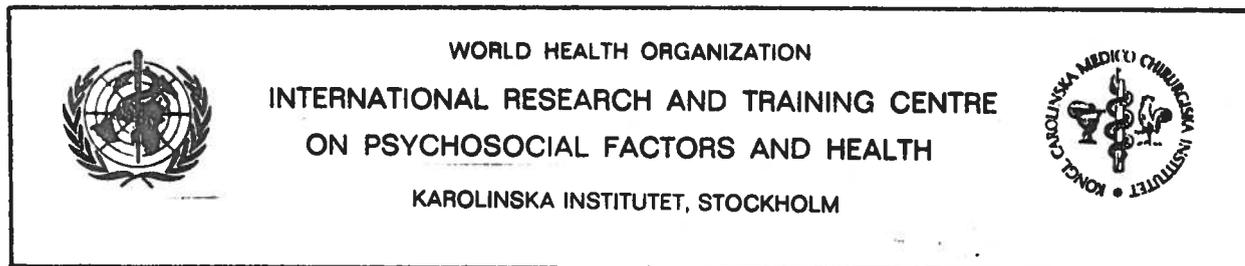
Your date

Our reference
LL/gn:es

Our previous date
December 12, 1973

Dear Colleague:

As indicated in our previous circular letter, our Laboratory has been designated the "WHO International Research and Training Centre on Psychosocial Factors and Health", as a result of decisions taken by the World Health Organization and the Swedish Government. Accordingly, our new letterhead will look approximately as follows:



FUNCTIONS OF THE CENTRE

According to this agreement, the functions of the WHO Centre are to

- carry out research on health effects of psychosocial factors to provide a more comprehensive basis for health action;
- train scientists from various countries for this purpose and to facilitate transcultural studies;
- co-ordinate, document and advise on research elsewhere;
- co-operate with other institutions in carrying out studies;
- carry out methodological developments;
- develop procedures for disseminating information on public health measures.

Affiliated to Departments of Medicine and Psychiatry Karolinska sjukhuset, Stockholm	Office address (Mail address - see above) Tomtebodavägen 7B, Solna	Telephones (Stockholm) 337575, 336458 335972, 332283	Telegrams stresslab stockholm	National Giro account 502699-2
---	---	---	--	--

PRESENT STATE OF AFFAIRS

(a) Research on health effects of psychosocial factors

Ongoing studies focus on

- psychosocial stressors and immunological mechanisms;
- psychosocial factors in the day-care nursery and in family life as related to psychophysiological mechanisms and to child health;
- psychosocial factors in the work environment as related to psychophysiological mechanisms and to occupational health, particularly with regard to shift workers and working mothers;
- psychophysiological and health reactions in response to retirement; preparation for retirement; pensioners' quality of life.

(b) Training of scientists; advice on research elsewhere

Scientists and government representatives from several countries have visited the Centre to discuss programmes and design, and methodology for studies on psychosocial factors and health. At present the Centre's capacity for training guest researchers is limited and reserved for those taking part in cooperative studies.

(c) Cooperation with other institutions

Cooperative studies with researchers from other countries and with WHO are presently being planned.

(d) Programme and strategy for community research

The Centre has prepared a long term programme to understand the psychosocial environment-stress-health system. The objective is to establish

- which physiological mechanisms promote or prevent disease and its precursors ensuing from psychological stimuli;
- which psychological stimuli are pathogenic and under what circumstances;
- what socioenvironmental modifications will increase health and wellbeing and which should be avoided and by whom.

It is envisaged that results of such understanding will be of practical value in:

- facilitating prevention measures based on physical factors
- preventing psychosomatic disease
- improving wellbeing
- integrating psychosocial considerations into general health programmes.

To accomplish this, the Centre has proposed a research strategy which combines evaluation of social or health action with testing key hypotheses on pathogenic psychosocial stimuli and physiological mechanisms. At the same time, in the same communities of study, quantified data will be obtained on the interrelation of several other environmental, individual and group characteristics thought to be of importance for an understanding and control of the psychosocial environment-stress-health system. Particular emphasis is placed on studies of fundamental social institutions undergoing rapid changes (such as child bearing and rearing, sex roles and family life, working life and other man-environment interactions). Methods for carrying out such studies have been developed and are currently being applied.

(e) Dissemination of information

The Centre receives reports and reprints from some 1,800 researchers and laboratories all over the world, particularly in the area of "psychosocial factors and health". Additional information is obtained through a number of computerized documentation systems, to which the Centre subscribes. This forms the input for our own computerized data bank which is presently under construction. We will let you know in due time when and how this material can be made available to all our colleagues anywhere.

REVISION OF MAILING LIST

If we are to help to provide good information, it is essential to establish contact with all researchers, laboratories, research departments, and centres who conduct research related to "psychosocial factors and health".

A necessary pre-requisite for the success of the overall program will be assistance, co-operation and advice from our friends and colleagues all over the world. At this first stage we would therefore be most grateful if you could complete and return to us the enclosed questionnaire comprising

- a short description of your own activities and itinerary with regard to the above issues
- information concerning researchers and centres in your country working in these or related areas. Please indicate full name, academic and other affiliation, full address and - if possible - a description (in telegraphic style) of principle areas of activity, to make it possible for us to establish contact with them.

please!

SYMPOSIA SERIES "SOCIETY, STRESS AND DISEASE"

The fourth symposium in the "Society, Stress and Disease" series, jointly sponsored by the World Health Organization and the University of Uppsala and made possible through the generosity of the Trygg-Hansa Insurance Group, was held in Stockholm on June 10-15, 1974. For your information, enclosed please find program and list of participants.

The fifth and last symposium in this series will focus on aging and old age and will probably be held in June, 1976. Participation will be by invitation only.

The proceedings of the first symposium have been published:

Levi, L. (ed.): Society, Stress and Disease - The Psycho-social Environment and Psychosomatic Diseases. Oxford University Press, London, New York, Toronto, 1971.

The proceedings of the second symposium will be published in the near future:

Levi, L. (ed.): Society, Stress and Disease - Childhood and Adolescence. Oxford University Press, London, New York, Toronto, 1974 (in press).

In due time you will be notified concerning the availability of the proceedings from the third (Female and Male Roles and Relationships) and fourth symposium (Working Life).

REPORTS AND REPRINTS

Enclosed please find some recent publications from our Laboratory which might be of interest to you:

Palmlad, J. et al.: Stressor Exposure and Human Interferon Production. Report No. 35 from the Laboratory for Clinical Stress Research, April 1974.

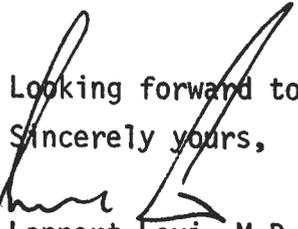
Fröberg, J.: Circadian Rhythms in Catecholamine Excretion, Performance and Selfratings. Report No. 36 from the Laboratory for Clinical Stress Research, April 1974.

Carlestam, G. et al.: Stress and Disease in Response to Exposure to Noise - A Review. Reprint from Proceedings of the International Congress on Noise as a Public Health Problem, Dubrovnik, Yugoslavia, May 13 - 18, 1973.

Levi, L. and Kagan, A.: A Synopsis of Ecology and Psychiatry: Some Theoretical and Psychosomatic Considerations. Review of Some Studies and Discussion of Preventive Aspects. Excerpta Medica International Congress Series No. 274.

Looking forward to hearing from you with regard to the above.

Sincerely yours,


Lennart Levi, M.D.
Director

Peep Ne aliquos

PROGRAMME DE VOYAGE DE A. WISNER

(définitif ?)

7 - 25 Avril 1974

Dimanche 7 Avril : Départ Paris - Le Bourget SAS 566 - 14 h.25
Arrivée Copenhague 16 h.10

A Copenhague : Hotel Sheraton - Copenhague

Correspondant : Pr FORSSMAN

Organisation Mondiale de Santé

Scherfigsves

DK 2100 COPENHAGEN - Danemark

Tél. (01) 29 01 11

Mardi 8 Avril : Départ Copenhague SAS 608 - 11 h.45
Arrivée Stockholm 12 h.25

A Stockholm : Hotel Plaza - Biblioteksgatan 11 - Stockholm

Tél. 22 08 80

Correspondant : Mr Nils PETERSON

AMAT

Arbets Kyddsstyrelsen

Fack

S.100 - 26 STOCKHOLM 34 - Suède

Tél. (08) 23 69 00

Dimanche 14 Avril : Départ Stockholm SAS 734 - 16 h.30
Arrivée Helsinki 18 h.40

A Helsinki : Hotel Hesperia

MANNERHEIMINTIE 50 - Helsinki

Tél. 441 311 - Télex 12 / 2117

Correspondant : Mr Ilka KUORINKA

Työterveyslaitos

Haartmaninkatu 1

SF 00290 - HELSINKI 29 - Finlande

Tél. 413 622

.../...



LABORATORY FOR CLINICAL STRESS RESEARCH

FACK,
S-104 01 STOCKHOLM 60 SWEDEN

Date December 16, 1974



Your reference

Your date

Our reference
LL/gn:w

Our previous date
October 29, 1974

Dear Colleague:

As you know from our previous circular letters, our Laboratory has been designated the "WHO International Research and Training Centre on Psychosocial Factors and Health", as a result of decisions taken by the World Health Organization and the Swedish Government.

The main functions of the Centre are to carry out research and to provide research training in the area of health effects of psychosocial factors. Further tasks comprise cooperation with other institutions, methodological development and dissemination of information in this field.

Research activities

Our ongoing studies focus on identification (and in some cases modification) of potentially noxious psychosocial factors in childhood and adolescence, working life and old age. They include multidisciplinary descriptive and experimental studies on children in day-care nurseries, working mothers in heavy industry, shift workers, and pensioners, focusing on

- endocrine and immunological mechanisms
- morbidity in mental and psychosomatic diseases
- quality of life.

Documentation and information

Further activities of the Centre comprise the organization of international, interdisciplinary symposia and the establishment of a data bank of ongoing and published research in the field of psychosocial factors and health.

WHO decisions

In developing the programs mentioned above we have felt encouraged by the great interest expressed by the 27th World Health Assembly in "the part played by psychosocial factors and their influence on health services".

Affiliated to	Office address	Telephones (Stockholm)	Telegrams	National Giro account
Departments of Medicine and Psychiatry Karolinska sjukhuset, Stockholm	(Mail address - see above) Tomtebodavägen 7B, Solna	337575, 336458 335972, 332283	stresslab stockholm	502699-2

Thus, in considering the need and possibilities for international action in the field of psychosocial factors and health, the participants of the 27th World Health Assembly Technical Discussions called attention to the following "three agreed bases:"

- (a) the importance of all aspects of the human environment, including the psychosocial and socioeconomic factors for human health and man's well-being;
 - (b) the increasing awareness that psychosocial factors can precipitate or counteract physical and mental ill health, profoundly modify the outcome of health action, and influence the quality of human life;
 - (c) the resulting need for a holistic and ecological approach in social and health action and for the corresponding reorientation of medical and paramedical education and training."
- (World Health Organization A/27Technical Discussions/6, 16 May, 1974).

Against the background of this statement, the World Health Assembly unanimously requested the organization of multidisciplinary programs in this field (resolution on psychosocial factors and health, WHA27.53, 23 May 1974). We hope to be able to enclose copies of these important documents with our next circular letter.

Reports and reprints

Enclosed please find some recent publications from our Laboratory which might be of interest to you:

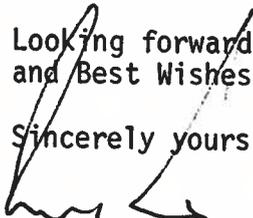
Cronholm, B.: Ethology, Psychiatry and Psychosomatic Medicine - A review with particular regard to basic research by the 1973 Nobel Prize laureates: Karl von Frisch, Konrad Lorenz and Nikolas Tinbergen. Report No. 39 from the Laboratory for Clinical Stress Research, Stockholm, September, 1974.

Levi, L.: Psychosocial Stress and Disease: A Conceptual Model. In Gunderson, E.K.E. and Rahe, R.H. (eds.): Life Stress and Illness. Charles C. Thomas, Springfield, Ill., 1974.

Levi, L.: Stress, Distress and Psychosocial Stimuli. In McLean, A. (ed.): Occupational Stress. Charles C. Thomas, Springfield, Ill., 1974.

Looking forward to continued contact with you we send you our Greetings and Best Wishes for the New Year.

Sincerely yours,


Lennart Levi, M.D.
Director

encl.

notes

DU

MINISTÈRE DU TRAVAIL.



N° 27

21-27 octobre 1974

Pour une politique de l'immigration

Le Conseil des Ministres du 9 octobre a arrêté 25 mesures nouvelles en ce qui concerne la condition des travailleurs immigrés.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'ensemble en matière d'immigration dont le Président de la République avait, au cours de la campagne pour les élections présidentielles, marqué l'importance capitale.

En effet, l'immigration est une nécessité économique pour la France dans la mesure où le degré de développement de son appareil de production et l'inégal développement des secteurs et des régions semblent requérir pendant quelques années encore d'appréciables contingents de main-d'œuvre étrangère.

Par ailleurs, il est urgent que la France assume pleinement les responsabilités de tous ordres que cette immigration fait naître. Désormais l'échelle du problème est à la hauteur de près de 4 millions de personnes étrangères vivant en France dans des conditions souvent précaires. Elle est aussi à la hauteur d'une aspiration nouvelle, parfois confuse, mais facilement perceptible parmi les immigrés, à des conditions de vie et de travail meilleures.

La politique nouvelle proposée par M. Durafour, Ministre du Travail et M. Dijoud, Secrétaire d'Etat, comporte cinq grandes lignes d'action : maîtriser et organiser l'immigration, mieux accueillir les immigrés, leur offrir une possibilité de promotion sociale, élaborer une charte des droits et des devoirs des immigrés et enfin proposer à nos partenaires européens une concertation dans ce domaine.

I - MAÎTRISER ET ORGANISER L'IMMIGRATION

Les pouvoirs publics doivent être désormais les maîtres d'œuvre de la politique d'immigration : il faut aujourd'hui organiser l'immigration en fonction d'une analyse d'ensemble du problème. Par ailleurs, celle-ci ne doit pas constituer une solution de facilité pour les entreprises ; son coût réel, social et économique doit être mesuré et équitablement réparti entre les entreprises et la collectivité.

Dans cette optique, le Gouvernement a décidé de :

Maintenir, à titre provisoire, la suspension de l'immigration.

Dans la conjoncture actuelle, il est nécessaire que la priorité reconnue aux demandeurs d'emploi inscrits dans les agences pour l'emploi, joue de façon stricte. Cependant, il va de soi que le principe de la suspension n'entraîne nullement une fermeture de nos frontières à l'entrée de travailleurs étrangers chaque fois que le besoin s'en fera sentir ; c'est pourquoi le Secrétaire d'Etat accordera, cas par cas et à titre exceptionnel, les dérogations nécessaires pour répondre aux demandes qui ne pourraient être satisfaites sur le marché national.

Négocier avec chaque grand pays d'immigration les modalités d'une immigration mieux contrôlée.

Pour reprendre, le moment venu, une immigration à la fois régulière et contrôlée, dans le cadre d'une politique concertée avec les pays de départ, seront définies les modalités tendant à supprimer le phénomène des « faux touristes » et à organiser la formation, la promotion sociale et le logement des immigrés dès leur entrée en France. La qualification professionnelle des travailleurs immigrés doit devenir un des éléments de la politique de coopération avec les pays de départ.

Négocier avec les pays africains et malgache d'expression française les modalités de l'immigration.

Des conversations seront engagées avec ces pays en vue de les informer de notre politique en matière d'immigration, d'arrêter les mesures propres à enrayer au départ l'immigration irrégulière ou clandestine et d'améliorer les accords de circulation existants.

Par application du principe de réciprocité, seront dès maintenant assujettis au visa et aux titres de séjour et de travail les ressortissants des pays qui soumettent nos ressortissants à ces formalités à leur entrée sur leur territoire. En particulier, dès le 1^{er} janvier 1975, les ressortissants de ces pays désirant séjourner en France plus de trois mois, devront être titulaires d'un titre de séjour. Les ressortissants de ces pays bénéficieront évidemment de l'ensemble des mesures envisagées en matière d'accueil, de formation professionnelle, de promotion sociale et de logement.

Créer une mission judiciaire auprès du Secrétaire d'Etat aux Travailleurs immigrés.

Cette mission sera chargée de suivre et de coordonner les actions de répression contre les trafics et les emplois irréguliers de main-d'œuvre étrangère.

Rétablir progressivement le monopole de l'Office National d'Immigration (O.N.I.) en matière d'introduction de la main-d'œuvre étrangère.

La compétence de l'O.N.I. sera progressivement étendue à tous les pays dans le cadre des accords internationaux à négocier, évoqués par ailleurs.

Cet établissement public développera ses interventions dans les domaines de l'accueil, de la préparation à l'immigration et de la formation des travailleurs étrangers dans le pays de départ chaque fois qu'il sera possible. Il sera habilité à apporter son aide au rapatriement d'étrangers en situation irrégulière.

Accroître les moyens financiers mis à la disposition de l'O.N.I. et du F.A.S.

Le Gouvernement demandera au Parlement, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1975, d'approuver le principe d'une redevance complémentaire pour tout recrutement de main-d'œuvre étrangère, par l'intermédiaire de l'O.N.I. Le produit de cette redevance sera utilisé pour le développement d'actions sociales conduites par l'O.N.I. et par le F.A.S. pour les travailleurs migrants. Parallèlement, sera abrogé l'article 59.1 de la loi de finances pour 1967 relatif à la majoration de redevance perçue par le F.A.S. au titre des régularisations.

Réformer et simplifier les titres de travail et de séjour.

Il s'agit de permettre aux travailleurs étrangers d'acquiescer plus rapidement la liberté du choix de leur profession et de leur lieu de travail, de leur éviter de multiples démarches au moment des opérations de renouvellement ou de modification des titres et d'uniformiser les conditions de délivrance des cartes en supprimant les distinctions fondées sur l'âge d'entrée en France et la situation de famille.

Le nombre des titres de travail sera ramené à trois :

- le premier autorisera le nouvel immigrant à travailler pendant un an, dans une région et une profession déterminées ; ce titre lui permettra notamment de rechercher, au cours de cette première année, un nouvel emploi chaque fois que le contrat le liant au premier employeur aura été rompu pour quelque raison que ce soit et sous le contrôle du juge du contrat ;
- le deuxième sera accordé au terme de la première année, sur simple présentation d'un contrat de travail et sera valable trois ans pour l'exercice d'une profession dans une région ;
- le troisième sera délivré au terme de quatre années et autorisera le travailleur étranger qui fournira un certificat de travail, à exercer durant dix ans l'activité salariée de son choix sur l'ensemble du territoire ; ce dernier titre est renouvelable.

II - MIEUX ACCUEILLIR LES IMMIGRÉS

L'inadaptation des nouveaux immigrants est souvent dramatique. Généralement d'origine rurale, ils se trouvent brutalement plongés dans un milieu industriel et urbain qui leur apparaît d'autant plus hostile et difficile à maîtriser que leur ignorance de notre langue et de nos conventions est totale. Pour y remé-

dier il faut organiser un programme de promotion sociale et professionnelle pour l'ensemble des nouveaux immigrants.

De même les conditions de logement des immigrants cristallisent leur situation particulière au sein de la collectivité nationale. Il s'agit donc de donner progressivement aux étrangers des conditions d'habitat comparables à celles des Français.

Dans ce domaine, le Gouvernement a retenu les mesures suivantes :

Achever la constitution du réseau national d'accueil.

Un réseau national d'accueil, d'information et d'orientation des travailleurs étrangers et des membres de leurs familles a été créé en 1973.

D'ores et déjà, 40 bureaux ont été ouverts à cet effet. Le réseau national sera définitivement constitué au 1^{er} janvier 1975.

Les responsables du réseau devront au cours de l'année prochaine diversifier les services rendus aux immigrants dans les domaines où existent des besoins.

Renforcer le rôle de l'O.N.I. en matière de préformation et de préparation à l'immigration.

L'O.N.I. organise déjà des stages de formation professionnelle de cinq mois dans quelques pays : ces stages concernent 1.000 travailleurs par an ; une extension géographique et sectorielle permettra de doubler les effectifs en 1975 et d'atteindre le chiffre de 4.000 en 1977.

Par ailleurs, l'O.N.I. organisera dans les pays où il dispose d'une infrastructure locale suffisante, des stages de préparation à l'immigration d'une durée d'une semaine pour 1.000 immigrants en 1975 et 4.000 en 1977.

Généraliser à l'ensemble des primo-immigrants l'organisation d'un stage d'adaptation rémunéré lors de leur arrivée en France.

Ce stage qui a un caractère obligatoire, a pour but de dispenser une initiation linguistique et une adaptation à la vie professionnelle et urbaine ; il sera défini après accord avec les organisations professionnelles, se déroulera dans les centres publics ou dans les centres interentreprises et sera rémunéré.

La capacité d'accueil sera de 15.000 places à la fin de 1975 et de 40.000 à la fin de 1977.

Créer des ressources nouvelles supplémentaires pour le logement.

A l'heure actuelle, les étrangers isolés ou accompagnés de leurs familles, peuvent accéder aux logements sociaux locatifs de deux façons :

- soit dans le cadre des attributions normales de logements H.L.M. aux demandeurs inscrits sur les listes d'attente ou dans celui des réservations réglementaires pour mal-logés des grandes agglomérations dans le parc des logements H.L.M. mis en service ou devenus vacants, ou dans celui des réservations de logements souscrits par les employeurs au bénéfice de leurs salariés étrangers ;
- soit dans le cadre des programmes de logements édifiés spécialement pour les mal-logés en provenance de l'habitat insalubre ou de logements aidés par le Fonds d'Action Sociale.

En 1975, s'ajoutant aux programmes existants, seront financés sur le budget de l'Etat 2.000 logements supplémentaires destinés aux immigrants ainsi que les logements construits à l'aide du produit des deux dixièmes de la participation des employeurs à l'effort de construction qui sera portée de 0,9 % à 1 % du montant des salaires.

Accroître et coordonner les actions entreprises pour le logement des étrangers.

Pour cela, sera créée une Commission Nationale présidée par le Secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrants et regroupant les représentants de tous les départements ministériels intéressés, chargée de coordonner toutes ces actions et d'animer la politique du logement des immigrants, et en particulier d'approuver, le cas échéant les opérations financées sur les nouvelles ressources du 0,2 %.

Les objectifs assignés à la Commission sont d'entreprendre en moyenne annuelle la construction de 35.000 places nouvelles offertes aux travailleurs immigrants isolés, de rénover 5.000 places dans les foyers anciens et de lancer des programmes nouveaux correspondant à environ 16.000 logements pour les familles étrangères, soit environ le double des réalisations programmées en 1974.

Ces programmes viendront en complément des logements attribués aux familles étrangères dans le cadre des procédures normales ou réglementaires d'attribution de logements sociaux ou dans celui des réservations faites par les employeurs au bénéfice de leurs salariés étrangers.

L'expérience montrant qu'aucune politique de logement social en faveur des immigrants ne peut être conduite sans l'accord des communes et en dehors d'elles, des **contrats de programme pluri-annuels** d'in-

vestissement seront proposés aux grandes agglomérations, garantissant le financement d'opérations préalablement définies.

Mieux contrôler les conditions de logements offerts aux primo-immigrants.

Les Comités d'entreprise seront consultés sur la qualité du logement offert dans le cadre de toute demande d'introduction de nouveau travailleur étranger.

III - OFFRIR UNE POSSIBILITÉ DE PROMOTION SOCIALE AUX TRAVAILLEURS ET A LEURS FAMILLES

Le Gouvernement considère que les dispositions à prendre dans ce cadre doivent permettre soit l'intégration totale lorsqu'ils la désirent des travailleurs étrangers et de leurs familles dans la collectivité nationale, cette intégration débouchant normalement sur la naturalisation des intéressés, soit la sauvegarde des liens socio-culturels avec le pays d'origine dans la perspective d'un retour des intéressés chez eux.

Les objectifs poursuivis en la matière sont :

- de rétablir au profit de la main-d'œuvre étrangère l'égalité des chances dans le domaine de la formation et d'adapter les travailleurs immigrés les moins qualifiés, notamment les primo-immigrants et les jeunes ayant subi des retards scolaires, au milieu industriel et urbain ;
- et de les concevoir dans le cadre d'une politique de coopération avec les pays de départ ayant pour but l'acquisition d'une compétence professionnelle utilisable par les immigrés lors de leur retour éventuel dans leur pays d'origine.

Ces objectifs correspondent aux actions suivantes :

Mettre en place une structure de promotion professionnelle du travailleur immigré.

D'ores et déjà 5.000 travailleurs étrangers environ bénéficient de stages de formation professionnelle dans les centres de l'A.F.P.A. pour l'essentiel et accessoirement dans le cadre de l'éducation permanente ainsi que dans les entreprises.

Le doublement des effectifs dans les centres de l'A.F.P.A. sera atteint en trois ans. Une concertation avec l'A.F.P.A. et les autres organisations de formation professionnelle au sein d'un groupe de travail devra définir et adapter les modalités d'accès et le contenu de ces formations pour répondre aux besoins spécifiques des travailleurs étrangers ; en particulier le groupe sera chargé de définir les liaisons entre actions de préformation et actions de formation.

Lancer des actions de coopération-formation avec certains pays d'immigration.

Entre autres buts, les actions de formation doivent tendre à répondre aux besoins des pays d'émigration en main-d'œuvre qualifiée, puisqu'une proportion importante de travailleurs immigrés est appelée à revenir dans son pays d'origine. Cette perspective implique que les formations dispensées soient conçues pour répondre également et chaque fois qu'il sera possible, aux besoins des pays de départ.

Ces actions sont un des éléments de la politique de coopération et donnent lieu à concertation avec les pays partenaires ainsi que l'organisation des stages de formation organisés avant le départ en France.

Développer une action spécifique de préformation des jeunes étrangers.

Compte tenu de la fréquente inadaptation à la vie sociale et urbaine des enfants d'immigrés séjournant en France depuis quelques années et âgés de 16 à 18 ans ainsi que de leur faible niveau d'instruction, des stages de rattrapage et d'adaptation d'une durée de six mois seront organisés à leur intention pour leur permettre d'entrer ensuite dans les cycles de formation normaux.

Mille places de cette nature seront créées à la fin de 1975 et 4.000 à la fin de 1977.

Accélérer la formation des formateurs.

Mesure d'accompagnement nécessaire des actions précédentes, elle doit se traduire par la formation annuelle de 250 à 300 moniteurs d'adaptation destinés à encadrer les stages pour primo-immigrants et de 100 moniteurs de préformation et de formation, les moniteurs pouvant d'ailleurs être immigrés eux-mêmes.

L'ensemble des actions relatives à l'adaptation, à la formation et à la promotion professionnelle, s'intègre dans un plan triennal dont le financement sera assuré par les entreprises et les Fonds d'assurance formation en ce qui concerne la rémunération des stagiaires en cours d'adaptation, de préformation ou

de formation, le Fonds d'action sociale pour les migrants (F.A.S.) en ce qui concerne les charges d'équipement des centres, l'O.N.I. sur ces recettes provenant de la redevance complémentaire d'introduction et le Fonds de la Formation professionnelle en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

Accroître le nombre des classes d'initiation et d'adaptation pour enfants d'immigrés et accélérer la scolarisation de ces enfants dans les classes maternelles.

Le Ministre de l'Education et le Secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés sont chargés d'élaborer un programme ayant pour but d'augmenter le nombre de classes spécialisées, tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire, qui ont pour but le rattrapage et l'adaptation des enfants d'immigrés pour leur permettre un accès profitable aux classes normales de l'appareil scolaire. Dans le même esprit la scolarisation dans les classes maternelles des enfants d'immigrés, sera généralisée pour permettre un apprentissage rapide du français afin d'éviter les retards ultérieurs dus à une méconnaissance de la langue.

Les liens avec la culture d'origine seront maintenus, notamment en facilitant le choix de la langue maternelle comme première langue vivante.

Une action de coordination sera entreprise entre l'appareil scolaire et l'appareil de préformation et de formation.

Enfin le programme à fixer devra prévoir la formation des maîtres nécessaires à la poursuite de ces objectifs.

Organiser la promotion des femmes immigrées.

Un comité de coordination des actions de promotion des femmes étrangères aura pour tâche de définir un programme d'action en la matière et coordonner les initiatives prises par de nombreuses associations dans ce domaine.

En particulier le Comité devra développer les actions d'aides à l'adaptation au profit des femmes immigrées et les actions d'alphabétisation.

Enfin, la carte nationale de priorité sera attribuée aux mères de familles étrangères dans les mêmes conditions que celles dont bénéficient les mères de familles françaises.

Sauvegarder les liens socio-culturels des immigrés avec le pays d'origine.

Parmi les mesures propres à permettre aux étrangers qui le désirent de maintenir des liens privilégiés avec leur culture d'origine, seront étudiées les modalités possibles de retours plus fréquents dans leur pays des travailleurs immigrés séparés de leurs familles.

Dans le même esprit, l'enseignement de la langue d'origine aux enfants d'immigrés, comme langue vivante, sera systématiquement recherchée dans le cadre de leur scolarité.

Enfin le développement des associations culturelles étrangères sera encouragé, les associations pouvant bénéficier de l'aide financière du F.A.S. sur présentation d'un programme précis d'action socio-culturelle.

IV - ÉLABORER UNE CHARTE DES DROITS ET DES DEVOIRS DES IMMIGRÉS

Le Gouvernement souhaite parvenir à une égalité progressive des situations juridiques entre les étrangers travaillant en France et les nationaux.

A cet égard, deux décisions ont été arrêtées :

Assouplir les conditions d'accès des étrangers aux fonctions de membre des Comités d'entreprise, de délégué du personnel et de délégué syndical.

Le projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale en octobre 1973, sera examiné lors de la prochaine session parlementaire.

L'objet du projet de loi est d'assurer l'égalité complète des travailleurs nationaux et étrangers au regard du droit du travail.

Codifier les droits et devoirs des étrangers.

Le Secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés confiera à la Commission de codification des libertés publiques, qui sera instituée sous la présidence du Vice-Président du Conseil d'Etat, le soin de procéder à l'élaboration d'une charte des droits et obligations des étrangers en France.

Un groupe de travail spécialisé sera créé à cet effet ; en outre, il pourra étudier les modifications législatives ou réglementaires qui s'avèreraient souhaitables et que la Commission de codification proposera, le cas échéant, au Gouvernement.

V - PROPOSER A NOS PARTENAIRES EUROPÉENS UNE POLITIQUE CONCERTÉE DE L'IMMIGRATION

La France n'est pas seule en cause. L'Europe, qui accueille 11 millions de travailleurs des pays en voie de développement, doit s'efforcer de définir en commun des objectifs et d'organiser avec ces pays un modèle exemplaire de coopération où l'immigration trouve sa place exacte.

Coordonner les politiques de l'immigration des pays européens.

Le Gouvernement français présentera prochainement à ses partenaires ses observations sur ce sujet.

Mener des actions communautaires en faveur des immigrés.

En outre, le Gouvernement français proposera à ses partenaires la conduite d'actions communautaires pour les immigrés, en matière d'accueil, de promotion sociale et de promotion professionnelle.

*
* *

Telle sont les principales orientations de la nouvelle politique d'immigration, qui est une politique d'ensemble puisqu'elle tend à promouvoir des initiatives nouvelles dans tous les secteurs qu'elle recouvre. A l'évidence, tout n'est pas réalisable immédiatement dans tous les domaines. Tout le sera cependant plus rapidement si, comme le souhaite le Gouvernement, les mesures à prendre sont bien comprises par l'opinion publique et acceptées par ceux qui doivent, au niveau des professions et des entreprises, des collectivités locales, des organismes promoteurs, participer directement à leur mise en œuvre.

Un **Livre Blanc** fera mieux connaître à l'opinion publique l'ensemble de cette politique et précisera les actions concrètes que le Gouvernement engagera pour les années à venir. Il sera publié au début de 1975.

- DONNÉES STATISTIQUES - LA POPULATION ÉTRANGÈRE AU 1^{er} JANVIER 1974

La population étrangère totale.

Selon l'évaluation effectuée annuellement par le Ministère de l'Intérieur à partir des titres de séjour en cours de validité, la population étrangère totale représente 4.043.251 personnes soit 7,7 % de la population totale de la France.

Les principales nationalités concernées sont :

Algériens	845.694	Marocains	269.680
Portugais	812.007	Tunisiens	148.805
Italiens	572.803	Polonais	91.059
Espagnols	570.595	Yougoslaves	79.315

La population étrangère active.

La population active étrangère est estimée à environ 1.900.000 personnes (soit à peu près 8 % de la population active totale), parmi lesquelles :

Algériens	450.000	Espagnols	260.000
Portugais	385.000	Italiens	220.000

L'immigration familiale.

Parallèlement à l'entrée de travailleurs étrangers s'est développée une immigration familiale importante. Sur 850.000 familles environ dont le chef est étranger, on en compte 600 à 620.000 dont les deux époux sont étrangers.

La population scolaire étrangère.

Une estimation réalisée l'an dernier par le Ministère de l'Éducation Nationale situe autour de 800.000 le nombre d'enfants étrangers de moins de 16 ans ; parmi eux 600 à 650.000 sont scolarisés, soit environ 6 % des effectifs totaux fréquentant une école.

En bref, on peut dire que les étrangers représentent :

- 7,7 % de la population totale du pays,
- 8 % de la population active globale,
- 6 % de l'effectif scolarisé total.



notes

DU

MINISTÈRE DU TRAVAIL.

N° 28

28 octobre - 3 novembre 1974

TRAVAIL : BUDGET 1975

La progression des dotations du Ministère montre la détermination du Gouvernement de poursuivre en 1975 une politique sociale résolue.

Les crédits inscrits au projet de budget atteignent en effet 5 492 millions de F (1) soit 2,1 % du montant total des dépenses définitives de l'Etat. Le gonflement par rapport à 1974 (2 206 millions de F) est imputable pour une part au transfert sur le budget du département des subventions à certains régimes de sécurité sociale précédemment inscrites au budget du Ministère de la Santé. Cependant, même en excluant l'incidence de ce transfert, l'augmentation sur 1974 reste considérable : les crédits sont majorés d'environ un tiers (+ 33 %), alors que le budget de l'Etat progresse de 13,8 %.

Les dépenses ordinaires représentent 5,3 milliards de F et les dépenses en capital 190 millions de F en crédits de paiement, pour un montant d'autorisations de programme de 183 millions de F. Les moyens des services sont accrus de plus de 20 % et les crédits d'intervention, sécurité sociale exclue, de plus de 40 %.

A ces dotations s'ajoutent les crédits inscrits à la section commune aux deux ministères sociaux, soit 195 millions de F (+ 18 % par rapport à 1974). A cette section figurent les crédits de fonctionnement et d'équipement des deux administrations centrales et de l'Inspection générale de la Sécurité Sociale. Parmi les mesures nouvelles, il convient de souligner la création de 30 emplois d'attachés d'administration centrale, qui permettra de rapprocher la situation des effectifs de catégorie A des normes recommandées par le rapport Grégoire.

S'agissant des personnels des services extérieurs, le budget 1975 continue l'effort de renforcement entrepris l'année précédente, il s'avère en effet indispensable de doter les échelons régionaux et départementaux de moyens suffisants en nombre et en qualité pour concrétiser les intentions du Gouvernement en matière sociale.

La volonté d'accroître l'efficacité des services déconcentrés se traduit par trois séries de mesures :

- un nombre élevé de créations d'emplois : 161 pour les services extérieurs du Travail et de la Main-d'Œuvre ; 100 pour l'Agence Nationale pour l'Emploi ; 55 pour les Directions régionales de la Sécurité Sociale.

(1) Ce montant est obtenu en ajoutant :

- a) les crédits inscrits à la section « Travail » (définition 1974).
- b) les crédits de personnel et de matériel des services extérieurs de la sécurité sociale inscrits en 1974 au budget Santé et en 1975 à la Section Commune.
- c) les subventions à certains régimes de sécurité sociale, inscrites en 1974 à la section « Santé » et en 1975 à la section « Travail ».

L'adoption de ces propositions aura pour effet, en particulier, de doter en deux ans les S.E.T.M.O. de trois fois plus d'emplois titulaires qu'au cours de la période 1970-1973.

- l'amélioration qualitative des moyens en personnel résultant de l'aboutissement de divers projets qui trouvent pour la première fois une traduction dans le budget : ainsi, une provision de 600 000 F est inscrite au titre de **la fusion des corps d'inspection du Travail** relevant de l'autorité des Ministres du Travail et de l'Agriculture et du Secrétaire d'Etat aux Transports. Ce corps unique, dont la gestion sera assurée par le Ministère du Travail, bénéficiera d'un statut particulier. Diverses mesures sont à l'étude : haut niveau de recrutement et de formation, revalorisation des fins de carrière, nouvel examen du régime indemnitaire. Par ailleurs, la création de **l'Institut National du Travail** permettra d'intensifier les actions de formation initiale et continue des agents du Ministère.
- sur le plan de la gestion, l'expérience de déconcentration des crédits de fonctionnement, en cours dans quatre Directions régionales, sera poursuivie et étendue à d'autres régions.

*
**

Outre la progression rapide de ses dotations globales, le projet de budget 1975 se caractérise par la clarté des choix qui sous-tendent l'affectation des ressources nouvelles.

Au terme d'un effort sans précédent de définition des missions du département, il a été décidé de concentrer sur 10 lignes d'actions prioritaires les crédits nouveaux alloués aux trois grands domaines d'intervention du Ministère : Travail et Emploi ; Population et Migration ; Sécurité Sociale.

*
**

TRAVAIL ET EMPLOI : 6 priorités

1. Renforcement des effectifs de l'Inspection du Travail

Sur les 161 emplois nouveaux prévus au titre des S.E.T.M.O., 90 emplois dont 30 de catégorie A, sont affectés à l'Inspection du Travail et de la Main-d'Œuvre.

Ce renforcement est justifié par l'ampleur et la complexité des tâches dévolues à ce corps : contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail, y compris dans le domaine de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ; conseil et information aux partenaires sociaux, notamment en matière de conventions collectives ; missions de conciliation lors des conflits sociaux.

2. Perfectionnement des instruments destinés à faciliter le placement et la mobilité des travailleurs

Après l'achèvement de son programme d'implantation et le transfert à son profit de près de 2 000 emplois des S.E.T.M.O. au cours des dernières années, l'Agence Nationale pour l'Emploi est désormais opérationnelle sur l'ensemble du territoire. Au 31 juillet 1974, l'A.N.P.E. comptait 11 centres régionaux, 84 sections départementales, 274 agences locales et 203 antennes.

Il s'agit maintenant d'accompagner la croissance des activités de l'Agence en renforçant de façon sélective certains secteurs sensibles. La création de 100 emplois nouveaux, dont 10 de prospecteurs-placiers et 10 de conseillers professionnels, correspond à ce souci d'adaptation aux besoins. Le recrutement d'un informaticien de haut niveau facilitera la coordination des programmes informatiques de l'Agence, qui vient d'expérimenter un système A.I.D.E. (Application informatique aux demandeurs et aux employeurs).

Par ailleurs, il est nécessaire d'améliorer la situation du personnel. Une provision de 10,7 millions de F est destinée à opérer certaines revalorisations indiciaires.

Les dotations du Fonds National de l'Emploi au titre de la réadaptation et du reclassement de la main-d'œuvre atteignent en 1975 un montant de 130 millions de F. En 1973, près de 4 000 salariés ont bénéficié des aides « lourdes » (indemnités de transfert de domicile) et 18 000 salariés environ des aides « légères », indemnités de recherche d'emploi, de double résidence et d'hébergement, bons de transport).

Enfin, des crédits en progression sont attribués au Centre d'Etudes de l'Emploi, tandis que des créations d'emplois sont prévues au profit des Echelons régionaux de l'emploi.

3. Accroissement de l'effort de l'État en faveur des travailleurs privés d'emploi

En 1973, le nombre de bénéficiaires de l'aide publique pour privation complète a été, en moyenne mensuelle, de l'ordre de 140 000.

Le Gouvernement étudie, en liaison étroite avec les partenaires sociaux, les problèmes relatifs à la mise en place d'un **Fonds de garantie de ressources**. Il s'agit par là de simplifier et d'harmoniser les procédures existantes en matière d'aide aux chômeurs.

Une somme de 1 204 F est inscrite au budget représentant l'aide de l'Etat aux chômeurs. Cette aide sera versée soit au régime unifié géré par l'UNEDIC si les négociations en cours aboutissent, soit directement aux chômeurs si le système actuel reste en vigueur.

Cette somme est en augmentation de plus de 65 % sur la somme inscrite à ce titre au budget de 1974.

Par ailleurs, l'aide dont bénéficient les chômeurs est améliorée par l'accord signé le 14 octobre dernier par les partenaires sociaux et qui assure un an de salaire aux travailleurs licenciés pour cause économique.

4. Poursuite de la politique de formation professionnelle

Le développement de la formation permanente fait l'objet d'une coordination interministérielle. Le Ministère du Travail intervient plus spécialement en matière de formation professionnelle, par l'intermédiaire de l'AFPA et des sections homogènes du F.N.E. constituées au sein de certaines entreprises.

A la fin de 1973, l'Association gérait 115 centres F.P.A., 5 centres pédagogiques et techniques régionaux, 19 centres psychotechniques régionaux et 7 délégations régionales, soit au total 146 établissements. Compte tenu du niveau d'implantation atteint désormais, l'ouverture de nouvelles sections (60 en 1975) obéira à des critères de sélectivité et d'adaptation aux besoins en fonction des déséquilibres régionaux ou sectoriels constatés.

En mesures nouvelles, il y a lieu de noter une dotation de 121,7 millions de F en subvention de fonctionnement et de 160 millions de F en crédits de paiement d'équipement au bénéfice de l'A.F.P.A., tandis qu'une dotation de 10 millions de F est inscrite au F.N.E.

L'accroissement du nombre des stagiaires de la formation professionnelle justifie un renforcement des cellules chargées dans les S.E.T.M.O. de la liquidation des rémunérations ainsi que du contrôle des contrats d'apprentissage : 20 emplois nouveaux sont prévus en 1975.

5. Nouvelles mesures pour favoriser le reclassement des handicapés

Succédant à de nombreuses initiatives prises au cours des années récentes par le Gouvernement, un projet de loi d'orientation en faveur des handicapés a été déposé devant le Parlement. La réinsertion des handicapés dans le monde du travail et leur réadaptation professionnelle se situent dans le cadre de ce dispositif, mis en place à l'échelon interministériel.

En ce qui concerne le budget du Ministère, diverses mesures sont proposées : création de 10 emplois nouveaux, afin d'accroître les moyens en personnel des secrétariats des commissions départementales, dont le rôle sera renforcé avec l'application de la loi d'orientation ; majoration des subventions aux ateliers protégés et aux centres de distribution de travail à domicile.

6. Contribution à la formation des responsables syndicaux

La concertation entre les partenaires sociaux s'est développée au cours des dernières années. Cette approche contractuelle a permis la conclusion de très importants accords nationaux ainsi que de nombreuses conventions régionales ou de branches. Par ailleurs, la multiplication des négociations au sein de l'entreprise a débouché sur des accords conclus à ce niveau.

Les travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales doivent avoir la possibilité de développer leurs connaissances – notamment en matière économique – conformément aux souhaits exprimés par les organisations syndicales représentatives, attributaires à cet effet de subventions sensiblement relevées au budget 1975.

POPULATION ET MIGRATIONS : 2 priorités

7. Définition d'une politique globale de l'immigration

Une politique globale de l'immigration vient d'être fixée par le Gouvernement.

Elle a pour but de mieux organiser l'immigration et de contrôler les flux migratoires dans le cadre d'accords comportant des engagements mutuels avec les principaux pays d'immigration, de simplifier la réglementation concernant les titres de séjour et de travail, de développer de façon importante les actions en faveur du logement des immigrés isolés ou accompagnés de leurs familles.

Elle tend également à mettre au point une structure d'adaptation, de formation et de promotion professionnelle par une intervention accrue de l'Office National d'Immigration et d'organismes compétents en la matière en faveur des candidats à l'immigration, des primo-arrivants, des jeunes et des travailleurs, ainsi qu'à organiser une structure de promotion sociale (accueil – promotion des femmes – scolarisation des enfants) et à mener une concertation avec nos partenaires européens.

Le Parlement sera notamment appelé à se prononcer sur les projets de loi relatifs à la création d'une redevance complémentaire chaque fois que l'Office National d'Immigration (O.N.I.) intervient pour l'emploi d'un immigré, à l'accroissement de 0,09 à 1 % du taux de la participation des entreprises affectée à l'effort de construction, un cinquième des sommes collectées étant utilisées pour le financement de logements destinés aux populations immigrées, et aux droits syndicaux des étrangers.

Par ailleurs 2 000 logements socio-locatifs pour immigrés seront construits en 1975, en plus de ceux construits dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre, qui leur sont largement destinés, et les moyens du Fonds d'Action Sociale en faveur des migrants seront notablement accrus.

Les moyens des services seront adaptés au développement de cette mission. Afin d'assurer dans de meilleures conditions le contrôle et la réglementation de la main-d'œuvre étrangère ainsi que l'action sociale en faveur des migrants, 35 emplois nouveaux seront créés l'an prochain.

Par ailleurs, il faut rappeler que les crédits d'intervention consacrés aux migrants nationaux ont dépassé en 1974 7 millions de F. En 1975, un effort particulier sera consenti pour l'amélioration de l'intégration sociale des Français musulmans.

8. Aide à la recherche démographique

Dans ce domaine, l'école française occupe, grâce à l'Institut National d'Etudes Démographiques, une place de premier plan. C'est d'ailleurs à l'Institut que les Nations-Unies ont confié la gestion du C.I.C.R.E.D. (1).

Compte tenu par ailleurs de la résonance des problèmes démographiques, mise récemment en évidence par la Conférence mondiale de Bucarest, il importe de doter l'I.N.E.D. de moyens suffisants. En particulier, le suivi et le lancement « d'actions thématiques programmées » seront assurés grâce à de nouvelles autorisations de programme de 1,75 million de F.

SÉCURITÉ SOCIALE : 2 priorités

9. Renforcement des effectifs des directions régionales

Le Budget 1975 est marqué par l'inscription de deux mesures importantes :

- la création de 55 emplois nouveaux - dont 30 emplois d'inspecteurs et 5 de catégorie C pour le secrétariat de la Commission Nationale de Contentieux Technique, permettra aux directions régionales de la Sécurité Sociale de mieux répondre à l'accroissement de leurs tâches de tutelle et de conseil auprès des caisses ;
- la fusion des corps de catégorie A des services extérieurs de la sécurité sociale et de l'action sanitaire et sociale : pour la mise en œuvre de cette réforme, à l'étude depuis plusieurs années, une provision de 2 millions de F est inscrite au budget.

10. Financement de certains régimes de Sécurité Sociale

Il faut rappeler que les dotations du Ministère du Travail ne constituent qu'une partie des subventions versées par l'Etat à des organismes de Sécurité sociale. Par ailleurs, le projet de loi instituant une compensation entre les régimes prévoit un prélèvement important sur les recettes encaissées au titre des droits de consommation sur les alcools qui sera versé au régime général.

Compte tenu de ces éléments, la partie sécurité sociale du budget augmente moins rapidement que la partie travail : 2 450 millions de F contre 2 268 en 1974 soit + 8 %. Ces crédits représentent ses subventions d'équilibre allouées à certains régimes déficitaires.

La quasi-totalité des mesures nouvelles (182 millions de F dont 47 millions au titre de la compensation entre les régimes) concerne le régime minier. Cette dotation correspond à l'incidence en année pleine des augmentations consenties en 1974 pour les retraites minières au titre de la réglementation en vigueur (indexation sur les salaires d'activité), lesquelles approcheront 20 %, calculées en points de sortie (1^{er} janvier 1975 par rapport au 1^{er} janvier 1974).

Des dotations sont également prévues pour le régime de retraite des cheminots et le versement de diverses rentes (accidents du travail des Français d'Outre-Mer, rentes mutualistes des anciens combattants).

*
* *

En dépit de l'expansion rapide de ses crédits, le budget du Ministère du Travail ne traduit que très imparfaitement l'effort réel de solidarité nationale. Le budget social de la nation, dont le montant a dépassé l'an dernier celui du budget de l'Etat, constitue un indicateur plus éloquent des transferts entre catégories sociales.

(1) Comité International de Coordinations des recherches nationales en démographie.